

## Plan de protection COVID-19

Événement : SAISON DE CONTES AUTOMNE 2020, à la Ferme-Asile de Sion

Lieux : Petite Salle de la Ferme-Asile  
Promenade des Pêcheurs 10, 1950 Sion

En intérieur, capacité maximale 60 places assises

Date : vendredi 25 septembre, dimanche 27 septembre, vendredi 6 novembre et dimanche 8 novembre

Horaire : 20h00-22h30 le vendredi et 10h30-12h30 le dimanche

Nombre de participants prévus: max 60

Type de soirée : Contes, places assises. Sans possibilité d'assurer les mesures de distanciations sociales entre les participants tout au long de l'événement, nous instaurons le port du masque obligatoire dès 12 ans pour les spectateurs et les collaborateurs ainsi qu'un contrôle des inscriptions et des identités à l'entrée.

Événements sur inscriptions, récolte de données effectuées via notre site internet ainsi qu'à la billetterie lors de l'ouverture des portes.

### Mesures (selon les normes actuelles)

Admission à la manifestation :

- Le port d'un masque protecteur est obligatoire à partir de 12 ans dès l'entrée dans la salle de l'événement, y compris pour les collaborateurs.
- Les coordonnées de tous les visiteurs et collaborateurs sont enregistrées par collecte appropriée (de manière électronique en amont et par écrit le soir de l'événement) et un contrôle est effectué lors de l'admission à la manifestation. Les informations collectées comprennent les noms, prénoms, adresse et n° de téléphones de tous les participants. Nous garantirons la traçabilité des contacts étroits pendant 14 jours après la manifestation.
- L'utilisation de la SwissCovid App est recommandée aux visiteurs et aux collaborateurs.
- Le public et les collaborateurs sont informés des mesures prises (mesures OFSP). Les visiteurs sont informés des mesures d'hygiène applicables de manière clairement visible.
- Les personnes manifestement alcoolisées se verront refuser l'accès à la manifestation.
- Les visiteurs et collaborateurs présentant des symptômes de maladies seront renvoyés chez eux avec l'instruction de suivre les consignes en vigueur de l'OFSP (il en va de même pour les collaborateurs).

Sur place :

- Hygiène des mains : gel hydroalcoolique disponible pour le personnel et pour le public dans les WC, aux entrées/sorties ainsi qu'au bar.
- Tous les collaborateurs se nettoient régulièrement les mains au gel hydroalcoolique. Cela plus particulièrement à leur arrivée et avant et après les pauses.
- Les visiteurs peuvent se nettoyer les mains avec une solution hydroalcoolique lorsqu'ils arrivent ou quittent les lieux.
- Nettoyage régulier et approprié (au désinfectant) des locaux, objets et surfaces à usage fréquent. Aux toilettes, utilisation du séchage des mains par papier jetable.
- Mise à disposition de masques pour le personnel.
- Poubelles à la sortie afin que les visiteurs puissent enlever leurs masques de protection, les jeter et se désinfecter les mains par la suite.